

Rapport annuel  
Fonds Commun de Placement  
SCOR CONVERTIBLE EUROPE

29 décembre 2017

Société de Gestion

SCOR Investment Partners SE  
5 avenue Kléber 75016 Paris

Dépositaire

BNP Paribas Securities Services S.C.A.

Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

## TABLE DES MATIERES

## RAPPORT DE GESTION

IDENTIFICATION .....	3
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT .....	9
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	11
VIE DE L'OPCVM AU COURS DE L'EXERCICE .....	14
AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES .....	15

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	20
-----------------------------------------	----

## COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF.....	25
BILAN PASSIF .....	26
HORS BILAN .....	27
COMPTE DE RESULTAT .....	28

## COMPTES ANNUELS - ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	29
EVOLUTION DE L'ACTIF NET .....	32
VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	33
VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF et DE HORS BILAN.....	34
VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF et DE HORS BILAN .....	35
VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN.....	36
CREANCES ET DETTES VENTILATION PAR NATURE.....	37
COMPLEMENTS D'INFORMATION .....	38
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT.....	41
TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	46
INVENTAIRE DETAILLE.....	48

# IDENTIFICATION

---

## Classification

Diversifié.

## Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure ou égale à celle de l'indice Exane ECI Europe, diminuée des frais de gestion, sur la durée de placement recommandée.

## Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice Exane ECI Europe publié par la société Exane. Il est composé d'obligations convertibles en actions. Il s'agit d'un indicateur représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles de la zone européenne. Celui-ci est pondéré par les capitalisations et est calculé coupons réinvestis afin de prendre en compte l'aspect obligataire du produit, en particulier ses caractéristiques en termes de revenu et de garantie en capital.

Il est publié chaque jour par Bloomberg sous le code EECIECI Index.

## Stratégie d'investissement

Le FCP investit dans les obligations convertibles européennes sans contrainte de notation, et en actions européennes le cas échéant dans la limite de 30% de l'actif net.

Après avoir étudié le contexte macroéconomique, il est procédé à une analyse sectorielle visant à mettre en évidence les secteurs les plus porteurs. Le choix des valeurs se fait sur des critères techniques qui sont propres aux obligations convertibles. Ces dernières doivent avoir une sensibilité suffisante pour bénéficier de l'évolution de l'action sous-jacente. D'autre part, le composant taux permet par son aspect protecteur, d'amoindrir fortement un éventuel repli des marchés actions.

Le processus de gestion du FCP s'articule autour de deux axes :

### **Analyse « top down » :**

L'analyse « top down » a pour objectif de déterminer l'exposition cible globale du portefeuille relative à l'indice de référence (sur-exposition, sous-exposition, exposition neutre) ainsi qu'une allocation par secteur d'activité. Pour ce faire, l'équipe de gestion s'appuie sur des indicateurs avancés macro-économiques disponibles permettant de mettre en évidence les secteurs qui tireront profit du cycle.

### **Analyse « bottom up » :**

Le FCP cherche à optimiser la performance grâce à une gestion dynamique consistant à sélectionner les titres les plus attractifs au travers d'un processus d'investissement en trois étapes. La première consiste à estimer la volatilité implicite de l'obligation convertible permettant de la positionner relativement à son univers et aux autres volatilités implicites disponibles (options, etc.). L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse fondamentale approfondie de la composante action de la valeur et de ses perspectives bénéficiaires (prime, delta, convexité). Elle effectue enfin une étude de la composante taux de la valeur (rating, rendement, call).

Le portefeuille sera exposé jusqu'à 200% de l'actif net au travers de positions à l'actif et aux positions de hors bilan.

La sélection des instruments de crédit repose sur une analyse interne du risque de crédit et la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notations. Le gérant détermine, après analyse, la qualité de crédit des titres à l'acquisition, en cours de vie et à la cession.

Le portefeuille est investi en :

- **Titres de créances, instruments du marché monétaire**

Jusqu'à 100% du portefeuille.

Le FCP peut investir dans des obligations et titres de créances à coupon fixe ou variable, du secteur public ou privé, des pays de l'OCDE jusqu'à 100% de la totalité du portefeuille. Ces titres sont de notation minimum AA- par (Standard & Poor's ou Fitch) ou Aa3 (Moody's) ou via une notation interne à la société de gestion.

Le FCP peut également investir dans des Titres de Créances Négociables à moins de 3 mois d'émetteurs privés de rating minimum A1/P1 ou via une notation interne à la société de gestion, dans la limite de 10% de l'actif net.

Les titres peuvent être libellés dans les devises des pays de l'OCDE.

Le FCP peut investir à hauteur de 10% de l'actif net dans des obligations émises par un groupe émetteur ayant une partie de sa dette constituée d'obligations convertibles et assimilées. Ces obligations seront à coupon fixe ou variable du secteur public ou privé, des pays de l'OCDE, sans contrainte de rating. La méthode de sélection de ces titres s'inscrit dans le même processus que celui décrit pour les obligations convertibles (sauf analyse de la composante action qui n'existe pas dans le cadre d'obligations classiques).

Le FCP est géré dans une fourchette de sensibilité de 0 à 10, sans contrainte de maturité sur les titres unitaires.

- **Titres intégrant des dérivés**

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles et assimilées émises par des entreprises européennes et Suisse jusqu'à 100% du portefeuille sans limite de notation sur les titres.

La part des obligations convertibles et assimilées émises par des entreprises de pays hors Europe et Suisse ne peut être supérieure à 20% de l'actif net.

- **Actions ou parts d'OPCVM ou fonds d'investissement**

Jusqu'à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie le FCP peut investir dans des OPCVM monétaires français et/ou européens.

- **Actions ou autres titres de capital**

Le FCP peut investir jusqu'à 30% de l'actif net en actions de toute capitalisation des pays européens. Cette limite comprend les actions en portefeuille résultant de conversion d'obligations convertibles.

- **Dépôts**

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts au sens de l'article R 214-14 du Code monétaire et financier, jusqu'à 10% de son actif net.

- **Emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, l'OPCVM peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

Nature des opérations utilisées :

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
- prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;
- autre nature : sell and buy back ; buy and sell back.

Ces opérations porteront sur l'ensemble des actifs autorisés hors OPC.

Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- gestion de la trésorerie : au travers de prises en pensions de titres ;
- optimisation des revenus de l'OPCVM ;
- contribution éventuelle à l'effet de levier de l'OPCVM : notamment via des mises en pension.

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé : jusqu'à 100% de l'actif net.

Rémunération : Cf. paragraphe Frais et Commissions.

Récapitulatif des proportions utilisées

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum (de l'actif net)	50%	50%	50%	0%
Proportion attendue (de l'actif net)	entre 0% et 50%	entre 0% et 50%	entre 0% et 50%	0%

La somme de l'exposition issue des titres vifs et des engagements aux dérivés, aux titres intégrant des dérivés et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est limitée à 200% de l'actif net.

Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres)

*Nature des garanties financières :*

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères ci-dessus sont décrits dans la politique risques de la société de gestion et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

*Réutilisation du collatéral espèces reçu :*

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la politique risques de la société de gestion.

*Réutilisation du collatéral titres reçu :*

Non autorisé : Les titres reçus en collatéral ne pourront être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont réalisées dans le respect du risque de contrepartie autorisé par la réglementation. Aucun conflit d'intérêt n'a été identifié.

Pour parvenir à l'objectif de gestion, le FCP peut utiliser les instruments suivants :

- **Dérivés**

Le gérant peut utiliser des instruments financiers négociés sur un marché réglementé : futures (contrats futures sur taux d'intérêt et indice actions), options (options sur contrats futures de taux d'intérêt et indices actions).

Les futures et les options peuvent être utilisés pour des besoins d'exposition ou de couverture du risque de taux ou actions du portefeuille.

Ces produits dérivés peuvent être utilisés dans la limite de 100% de l'actif net du FCP.

Des positions pourront également être prises en vue de couvrir les parts libellées en CHF et USD contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme ferme de gré à gré.

### Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital** : Il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque discrétionnaire** : Le style de gestion est discrétionnaire, ce qui signifie que le gérant peut s'éloigner de la composition de l'indicateur de référence en fonction de ses convictions sur les émetteurs ou de ses anticipations de marché. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants et que la performance du FCP s'éloigne sensiblement de celle de l'indicateur de référence.
- **Risque lié à la détention d'obligations convertibles** : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque action** : La valeur des actions sous-jacentes dépend des qualités intrinsèques de la société qui peuvent évoluer fortement dans le temps. La valeur du FCP peut baisser en cas de baisse du marché actions et/ou en cas de baisse des valeurs sous-jacentes ou des titres spécifiques détenus par le FCP.
- **Risque de liquidité** : Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché et plus particulièrement sur les obligations convertibles de faible montant nominal ou les actions de petite ou moyenne capitalisation.
- **Risque de taux** : Le portefeuille étant principalement investi en titres à taux fixe, le porteur de parts est exposé au risque de taux. Il s'agit du risque de baisse de la valeur des instruments de taux induite par les variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité taux d'intérêt. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP peut baisser de manière sensible.
- **Risque de crédit** : Il s'agit du risque que la dégradation de la solvabilité d'un émetteur provoque une baisse de la valeur des titres qu'il a émis et donc de la valeur liquidative du FCP. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En cas de défaut de paiement, la valeur des titres peut être nulle.
- **Risques liés aux acquisitions et cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières** :

Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent engendrer des risques pour le fonds tels que :

- le risque de contrepartie : il s'agit du risque de perte qui provient du fait qu'une contrepartie à une opération d'acquisition et de cession temporaires de titres peut manquer à ses obligations avant le règlement définitif de l'opération.

- le risque de conservation : il s'agit du risque de perte des actifs apportés en dépôt en raison de l'insolvabilité, de la négligence ou de fraudes du dépositaire.

- des risques opérationnels.

- un risque juridique : il résulte d'une rédaction potentiellement inadéquate des contrats mis en place avec les contreparties des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

La gestion des garanties peut créer des risques pour le fonds tels que :

- le risque de liquidité : il s'agit du risque qu'un titre reçu en garantie ne soit pas suffisamment liquide pour être vendu rapidement en cas de défaut de la contrepartie.

- les risques de marché/corrélation : il s'agit du risque qu'un titre vendu en cas de défaut d'une contrepartie génère une moins-value par rapport à la valeur escomptée, entraînant une perte pour le fonds. La corrélation d'occurrence entre les mouvements de marchés baissiers et le défaut d'une contrepartie bancaire peut accentuer ce phénomène.

- **Risque lié à la sur exposition** : Le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition action et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du FCP, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le défaut de paiement d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux marchés émergents** : Le FCP peut être exposé aux marchés émergents. Les marchés émergents sont des marchés boursiers dont les caractéristiques de liquidité et de sécurité ne correspondent pas toujours aux standards habituels des grands marchés internationaux. En outre, ces pays présentent un risque élevé d'expropriation, de nationalisation et d'instabilité sociale, politique et économique.
- **Risque de change** : Il existe un risque de change du fait que le FCP détient des titres ou OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro. La variation de l'euro par rapport à une autre devise pourra impacter négativement la valeur liquidative du FCP. Pour les parts libellées en CHF et USD, les parts étant hedgées, le risque de change est résiduel. L'attention des porteurs est attirée sur le risque de change résiduel qui découlerait d'une couverture imparfaite. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Durée minimale de placement recommandée

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

#### Affectation du résultat

Résultats nets : Capitalisation.

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

#### Frais et commissions

##### Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Maximum 3%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant

#### Frais facturés à l'OPCVM

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1 Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPCVM Groupe	0,75% TTC Taux maximum
2 Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Max : EUR 150 H.T.
3 Commission de surperformance	Néant	Néant

#### Informations complémentaires concernant les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, SCOR Investment Partners SE, effectuée pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes :

- la sélection des contreparties,
- la demande de mise en place des contrats de marché,
- le contrôle du risque de contrepartie,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM.

Les coûts éventuels sont supportés par la société de gestion.

#### Choix des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires contreparties doivent appartenir à la liste des intermédiaires et contreparties autorisés. Leur appartenance est validée par le Comité de sélection des intermédiaires et contreparties de la société de gestion et dépend de critères qualitatifs portant sur la qualité d'exécution, de la recherche et du bon déroulement des opérations de règlement-livraison. Lors de la négociation des opérations c'est le critère du meilleur prix qui reste le facteur discriminant.

#### Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.



# ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

---

## Environnement économique

La prolongation du cycle économique aux Etats-Unis et l'amélioration de la situation Européenne auront porté les valorisations des actifs financiers à des niveaux élevés. La dynamique positive des conditions économiques aura en effet été notable sans pour autant se traduire par de nouvelles pressions inflationnistes. Les mécanismes de transmission entre chômage et inflation, tels que déduits de la courbe de Philips, se sont avérés inopérants, au moins à court terme, et les effets déflationnistes de la « nouvelle économie » auront constitué un phénomène notable même si leur quantification reste imprécise (effet Amazon). Dans ce contexte, les banques centrales ont pu conserver un fort biais accommodant tout en amorçant le retrait progressif de leur politique dite de « Quantitative Easing ».

C'est la Réserve Fédérale Américaine qui, du fait de son avance de cycle, aura été la plus prompte à resserrer sa politique monétaire, son taux directeur passant de 0,75% à 1,5%. Néanmoins, ce mouvement n'aura pas eu d'incidence sur les taux longs, l'inflation restant maîtrisée. Ainsi, les taux 10 ans américains finissent l'année 2017, peu ou prou là où ils l'avaient commencé, à 2,41%, tout comme les taux dix ans de la zone euro (0,43%), du Royaume-Uni (1,19%) et du Japon (0,05%). En revanche, le décalage de politique monétaire entre la Réserve Fédérale Américaine et la Banque Centrale Européenne se traduit désormais par un différentiel de taux directeurs de près de 2%. Cette plus forte rémunération du billet vert étant perçue comme temporaire, c'est la devise européenne qui se sera renforcée tout au long de l'année avec une hausse de 14% de l'Euro contre le Dollar US à 1,20.

Les actions américaines auront donc bénéficié non seulement de bonnes perspectives de croissance et d'un dollar plus faible mais aussi, à travers l'administration Trump, d'une volonté d'assouplissement réglementaire et de relance fiscale sans précédent. Sur l'année, le S&P 500 affiche une progression de 21,8%, le Nasdaq de 29,7% et le Dow Jones de 28,1%. Les actions européennes, malgré l'appréciation de l'Euro, affichent également de solides performances avec une hausse de 12,5% pour le CAC 40 français ou le DAX allemand et de 16,9% pour le MIB Italien.

Les meilleures perspectives économiques ont également bénéficié aux pays émergents avec une hausse des matières premières et notamment le pétrole qui finit l'année 2017 autour de USD 60.

## Politique d'investissement

Le FCP SCOR CONVERTIBLE EUROPE a commencé l'année avec une sensibilité actions supérieure à celle de son indice de référence. Celle-ci a ensuite été réduite suite à la forte hausse des marchés actions en début d'année. Notre politique de gestion porte entre autres sur la gestion de la sensibilité actions du fonds. En fonction de nos anticipations macroéconomique nous augmentons ou réduisons notre sensibilité actions sans jamais dépasser une sensibilité supérieure de 20% à celle du benchmark. Nous avons ensuite conservé une sensibilité action en ligne avec l'indice de référence jusqu'en fin d'année. Nous avons en revanche divergé par rapport au benchmark sur notre exposition sectorielle. Le secteur des télécommunications, des utilities et le secteur immobilier étaient sous représentés dans notre portefeuille alors que ceux des technologies et de l'industrie étaient sur représentés. L'encours est en légère baisse sur l'année pour s'établir autour de EUR 193.51m. Au cours du dernier trimestre, nous avons conservé du cash disponible pour participer au marché primaire attendu début 2018 suite à la hausse des marchés et saisir des opportunités en cas de correction des marchés.

Informations relatives aux mouvements du portefeuille

Type	Code	Libellé	Montant net	Devise
Vente	NO0003054108	MariHarv	24 652 504,99	NOK
Achat	FR0010251660	AmunCash IC C	11 986 563,43	EUR
Achat	FR0010251660	AmunCash IC C	10 106 385,41	EUR
Vente	FR0010251660	AmunCash IC C	10 104 903,55	EUR
Vente	FR0010251660	AmunCash IC C	8 459 010,27	EUR
Vente	NO0003054108	MariHarv	6 098 530,56	NOK
Achat	XS1067081692	Indusvae 0 150519	5 635 000,00	SEK
Vente	PTPETROM0005	ParPaPub 5.25 280917	4 524 212,60	EUR
Achat	DE0005552004	DtPost Re	4 331 645,50	EUR
Vente	DE000A1R0VM5	DtPost 0.6 061219	4 325 856,99	EUR

Performance

SCOR CONVERTIBLE EUROPE a été créé le 27 décembre 2012. La performance du fonds depuis la date de création a été de 26.58% (part C EUR). Sur la même période, la performance de l'indice de référence, l'indice Exane Convertible Europe, a été de 26.50%

La performance de SCOR CONVERTIBLE EUROPE sur l'année 2017 a été de 3.01% (part C EUR). Sur la même période, la performance de l'indice de référence, l'indice Exane Convertible Europe, a été de 3.53%.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

---

### Techniques de gestion efficace de portefeuille

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille

Au 29 décembre 2017 : néant.

Le fonds n'a pas réalisé d'opérations relevant des techniques de gestion efficace de portefeuille au cours de l'exercice.

Identité de la/des contrepartie(s) à ces techniques de gestion efficace de portefeuille

Au 29 décembre 2017 : néant.

Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au 29 décembre 2017 : néant.

Revenus découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période considérée, ainsi que les coûts et frais opérationnels directs et indirects occasionnés

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM.

Revenus : 0,00 EUR

Coûts et frais opérationnels directs et indirects occasionnés : 0,00 EUR

### Instruments financiers dérivés

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés

Au 29 décembre 2017 : néant.

Identité de la/des contrepartie(s) à ces transactions financières dérivées

Au 29 décembre 2017 : néant.

Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au 29 décembre 2017 : néant.

### Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Garantie reçue d'un émetteur dépassant 20% de la valeur nette d'inventaire de l'OPCVM

Au 29 décembre 2017 : néant.

OPCVM pleinement garanti en valeurs mobilières émises ou garanties par un État membre

Non.

**Informations relatives aux opérations de financement sur titres et aux contrats d'échange sur rendement global (règlement SFTR)**

*Informations générales*

Montant des titres et matières premières prêtées en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Néant.

Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

Néant.

*Données sur la concentration*

Dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

Néant.

Dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

Néant.

Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

- Type et la qualité des garanties (collateral) :  
Néant.
- Echéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes: moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes :  
Néant.
- Monnaie de la garantie :  
Néant.
- Echéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global, ventilée en fonction des tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, un jour à une semaine, une semaine à un mois, un à trois mois, trois mois à un an, plus d'un an, opérations ouvertes :  
Néant.
- Pays où sont établies les contreparties :  
Néant.
- Règlement et la compensation :  
Néant.

*Données sur la réutilisation des garanties (collateral)*

- Part des garanties reçues qui est réutilisée, par rapport au montant maximal précisé dans le prospectus ou dans les informations à communiquer aux investisseurs :  
Néant.

- Revenus, pour l'organisme de placement collectif, du réinvestissement des garanties en espèces :

Néant.

Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global (nombre de dépositaires, noms de ceux-ci et montant des actifs en garantie conservés par chacun des dépositaires)

Néant.

Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global (part des garanties détenues sur des comptes séparés ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes)

Néant.

Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global, ventilées entre l'organisme de placement collectif, le gestionnaire de l'organisme de placement collectif et les tiers, en valeur absolue et en pourcentage des revenus globaux générés par ce type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Néant.

## VIE DE L'OPCVM AU COURS DE L'EXERCICE

---

Le 5 juillet 2017 :

Le prospectus a été modifié sur les points suivants :

- mise en conformité du paragraphe acquisition et cession temporaire de titre (règlement UE 2015/2365),
- mise en conformité du tableau de présentation des frais.

## AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

### Politique de sélection, évaluation et contrôle des intermédiaires et contreparties

#### Préambule

Dans le cadre de l'exercice de son activité de gestion de mandats et d'OPC, SCOR Investment Partners obtient la meilleure exécution possible des ordres en sélectionnant les intermédiaires et contreparties sur la base de critères objectifs.

SCOR Investment Partners n'étant pas membre d'un marché réglementé, ni d'un système multilatéral de négociation (MTF), elle transmet des ordres à des intermédiaires et contreparties pour exécution, sans avoir connaissance du lieu d'exécution final effectivement retenu.

Ces intermédiaires et contreparties ont le choix d'exécuter les ordres sur des marchés réglementés, plateformes de négociation multilatérales, auprès d'internalisateurs systématiques ou pour compte propre.

Ces intermédiaires et contreparties sélectionnés par SCOR Investment Partners sont tenus de par leurs obligations réglementaires de garantir à la Société de gestion la meilleure exécution possible.

La politique ci-après détaille les modalités de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties ainsi que les modalités de suivi.

#### Principes d'affectation et de répartition des ordres

SCOR Investment Partners s'assure que les ordres exécutés pour le compte de ses clients sont enregistrés et répartis avec célérité et précision. Les ordres sont transmis et exécutés dans l'ordre de leur arrivée sauf en cas d'impossibilité liée à la nature de l'ordre ou aux conditions de marché ou lorsque les intérêts des clients exigent de procéder autrement.

SCOR Investment Partners prend toutes les dispositions raisonnables pour s'assurer que tous les instruments financiers sont rapidement et correctement affectés au compte du client concerné.

SCOR Investment Partners définit a priori l'affectation des ordres qu'elle émet. Dès qu'elle a connaissance de leur exécution, elle transmet au dépositaire /teneur de compte l'affectation précise et définitive des bénéficiaires de ces exécutions.

#### Les ordres groupés

Sauf instructions contraires de la part du client, les ordres relatifs à plusieurs portefeuilles peuvent être groupés dans le but d'obtenir le meilleur résultat possible, notamment en termes de coût, en prenant soin de veiller à leur traitement équitable. Les clients sont informés que ce groupement d'ordres peut parfois conduire à une exécution partielle de leur(s) ordre(s).

Des processus documentés précisent les modalités d'affectation a priori des ordres, ainsi que les modalités de réaction en cas de situation particulière telle que des réponses partielles à des ordres transmis. Ces modalités tiennent compte de l'intérêt et de la situation particulière de chaque client, afin d'assurer une rapidité d'exécution et un traitement équitable de l'ensemble des clients.

#### Instructions reçues du client

En cas d'instruction du client portant notamment soit sur l'organisation, soit sur le choix d'un intermédiaire ou contrepartie, soit sur une partie ou un aspect de l'ordre seulement, SCOR Investment Partners ne sera pas tenu d'assurer le meilleur résultat possible dans le cadre de l'exécution de l'ordre.

SCOR Investment Partners respectera alors les instructions spécifiques du client même si de telles instructions sont en contradiction avec les dispositifs de la présente politique. Toutefois, SCOR Investment Partners se réserve le droit de faire prévaloir sa politique d'exécution lorsque les instructions spécifiques d'un client ne sont pas claires.

### Rôle et fonctionnement du Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties

Le Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties de SCOR Investment Partners a pour objet :

- d'arrêter la liste des intermédiaires et contreparties,
- d'établir les critères objectifs d'évaluation des intermédiaires et contreparties,
- de suivre l'évolution des volumes affectés par intermédiaire et contreparties (notamment analyse dynamique des courtages sur les actions et des montants nets pour les autres produits), globalement et par produit,
- de se prononcer sur la qualité de l'exécution des ordres des intermédiaires et contreparties selon des critères objectifs préalablement établis.

Le Comité de sélection est composé des membres permanents suivants :

- le Chief Executive Officer,
- le Chief Investment Officer,
- le Chief Operating Officer,
- les Responsables de desks de gestion,
- le Chief Risk Officer,
- le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

Ce Comité est présidé par le Chief Investment Officer.

Les intermédiaires et contreparties retenus pour l'exécution des opérations doivent avoir été approuvés à l'unanimité par tous les membres de ce Comité.

Le Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties se réunit au moins deux fois par an pour passer en revue l'ensemble des intermédiaires et contreparties et ponctuellement, sur requête d'un des membres permanents.

Dans un souci d'efficacité opérationnelle et dans l'intérêt exclusif des porteurs et mandants, SCOR Investment Partners s'attachera à limiter raisonnablement le nombre de d'intermédiaires et contreparties en les choisissant à partir de critères fondés sur la qualité des prestations.

De même SCOR Investment Partners veillera à conserver un nombre minimal d'intermédiaires et contreparties pour assurer la mise en concurrence efficace des différents prestataires.

### Processus de sélection des intermédiaires et contreparties

Chaque intermédiaire et contrepartie avec lequel SCOR Investment Partners est en relation dans le cadre de l'exécution d'une ou plusieurs transactions pour le compte de ses clients ou OPC est habilité (agrée) par un comité dédié. Cette habilitation est réalisée en tenant compte des caractéristiques des instruments financiers sur lesquels les gérants interviennent et de chaque processus de gestion.

Le pilotage du processus d'habilitation consiste en :

- l'analyse de la qualité de l'intermédiaire/contrepartie au regard du style de gestion mis en oeuvre par SCOR Investment Partners,
- l'analyse des risques (risque de contrepartie).

Les gérants peuvent proposer des intermédiaires et contreparties au Comité de sélection et de suivi des intermédiaires et contreparties selon leurs besoins ou les propositions de services reçues de la part des prestataires.

Le Responsable de Desk est en charge de l'analyse et l'élaboration du dossier à destination du Comité, en particulier de l'analyse de tout conflit d'intérêts potentiel avec le prestataire recommandé.

L'examen de la proposition est effectué dans le cadre du Comité précédemment évoqué.

Les critères de sélection tiennent compte de la nature des instruments financiers considérés et du processus de gestion.

### Processus d'évaluation des intermédiaires et contreparties

L'évaluation des intermédiaires et contreparties s'inscrit dans un double processus :



- dans le cadre des relations courantes avec les prestataires,
- et au sein du Comité.

Dans le cadre des relations d'affaires courantes :

- évaluation des intermédiaires et contreparties par le Front-office,
- suivi mensuel des volumes d'opérations effectué par le Portfolio Administration,
- analyse du risque de contrepartie,
- revue périodique par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

La liste des intermédiaires et contreparties avec lesquels des relations d'affaires sont entretenues est revue par le Comité, à partir de la liste des intermédiaires et contreparties habilités au moins une fois tous les six mois selon le processus suivant :

- un questionnaire global est envoyé à tous les membres du Comité concernant tous les intermédiaires et contreparties tous les six mois afin que chacun puisse proposer un scoring et une évaluation concernant les sujets qui le concernent.
- le scoring inclut notamment les critères suivants, lorsqu'ils s'avèrent pertinents dans le processus d'investissement retenu : qualité de la recherche, qualité de l'exécution, coût de l'intermédiation, qualité du traitement administratif des opérations, etc.

#### Décision de surveillance ou de radiation des intermédiaires/contreparties

A la suite de la décision du Comité, une radiation peut être décidée.

En cas d'informations concernant un intermédiaire/contrepartie nécessitant une suspension ou une mise sous surveillance, chaque membre du Comité peut solliciter l'avis du Comité pour suspendre ou limiter une autorisation.

Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne a la responsabilité de la mise à jour la liste des intermédiaires et contreparties autorisés et de sa communication.

#### Politique de vote

Conformément aux articles 314-100 et 319-21 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, SCOR Investment Partners SE (SCOR IP) dispose d'une politique de vote présentant les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

L'exercice des droits de vote aux assemblées générales est de la responsabilité des gérants qui analysent les résolutions des assemblées générales. Les gérants peuvent s'appuyer sur les recommandations émanant de l'Association française de la gestion financière (AFG). Les gérants votent dans le sens du bon fonctionnement et de la bonne gouvernance de l'entreprise ainsi que dans l'intérêt des porteurs. L'exercice opérationnel des droits de vote est effectué par le Middle-Office qui a la charge de la transmission des décisions de vote prises par les gérants. Les droits de vote sont en principe exercés par correspondance. Néanmoins, les gérants peuvent ponctuellement assister aux assemblées générales.

Les droits de vote sont exercés systématiquement lorsque la part de détention du capital de l'entreprise par les OPC est supérieure à 1%.

Les principes de la politique de vote de SCOR IP sont fondés sur le respect de la bonne gouvernance des entreprises dans le respect de l'intérêt des porteurs.

SCOR IP porte une attention particulière sur les résolutions traitant des sujets suivants :

- décisions entraînant une modification des statuts,
- approbation des comptes et affectation du résultat,
- nomination et révocation des organes sociaux,
- conventions dites réglementées,
- programmes d'émission et de rachat de titres de capital,
- désignation des contrôleurs légaux des comptes,

- résolutions liées à l'environnement.

Les droits de vote sont exercés dans le strict intérêt des porteurs, sans tenir compte des intérêts propres de SCOR IP, et dans le respect des principes définis dans la présente politique. SCOR IP a mis en place une organisation, des procédures et un dispositif de contrôle afin de prévenir tout conflit d'intérêt potentiel ou avéré.

Conformément aux articles 314-101 et 319-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rendons compte ci-après des conditions dans lesquelles nous avons exercé les droits de vote au cours de l'année 2017.

En application de la politique de vote de la société de gestion, nous vous informons qu'aucun droit de vote n'a été exercé au cours de l'année 2017, le seuil de détention de 1% n'ayant été atteint sur aucune des positions détenues en portefeuille.

Nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote

Néant.

Cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote »

Néant.

Situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère

Néant.

#### Commissions de mouvement

Nous vous informons que SCOR Investment Partners ne perçoit pas de commissions de mouvement.

#### Frais d'intermédiation

Le montant des frais d'intermédiation étant inférieur au minimum prévu par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, SCOR Investment Partners est dispensé d'établir un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation au titre de l'année 2017.

#### Modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG

SCOR Investment Partners est attentive à la mise en application des critères ESG dans sa politique d'investissement.

A ce titre, la société de gestion applique les listes d'interdictions publiques (GAFI, ministère de l'Economie, Fonds de pension norvégien, etc.). Sa démarche repose sur les grandes conventions internationales.

En matière immobilière, SCOR Investment Partners intègre progressivement les labels HQE, Leed et Breeam dans ses investissements et lors des travaux de rénovation qu'elle entreprend.

Ces règles sont appliquées à l'ensemble des investissements dans les mandats ou dans le cadre de la gestion collective.

#### Information sur les placements en titres et OPC du groupe

Nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice :

- les titres émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe représentent 0% de l'actif net de l'OPCVM ;
- les OPC ou fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou les entités de son groupe représentent 0% de l'actif net de l'OPCVM.

### Politique de rémunération

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners SE reprend en entier la politique de rémunération du groupe SCOR qui repose sur les valeurs d'entreprise de celui-ci. Elle permet de mettre en œuvre les valeurs d'entreprise et de définir la manière dont elles sont appliquées dans les activités quotidiennes.

Alignée sur les principes directeurs de la politique du groupe SCOR, la politique de rémunération de SCOR Investment Partners SE est globale et promeut en particulier une gestion saine et efficace du risque. A ce titre, elle n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque et les documents constitutifs des mandats et des fonds que la société de gestion gère.

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners SE repose sur des critères objectifs de compétence, d'expérience et de séniorité au sein de la société, et sur la valorisation de manière juste et mesurée de l'atteinte des objectifs individuels et collectifs, incluant le comportement de ses collaborateurs dans la poursuite de ces objectifs.

Les éléments de rémunération comportent plusieurs dimensions :

- une part fixe et une composante variable ;
- une part versée immédiatement et une part différée ;
- une part individuelle et une part collective.

Ces éléments comprennent le salaire annuel brut de base (rémunération fixe), ainsi qu'éventuellement le bonus annuel en numéraire, la participation aux bénéfices, les actions gratuites SCOR SE et les options SCOR SE.

L'information sur la politique de rémunération est mentionnée dans le Rapport Annuel de la société de gestion. Le Rapport Annuel de la société de gestion est disponible sur simple demande des actionnaires auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité des rémunérations, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion ([www.scor-ip.com](http://www.scor-ip.com)). Un exemplaire papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

La politique de rémunération de SCOR Investment Partners fait l'objet d'une revue chaque année par le Directoire de SCOR Investment Partners. En date du 30 janvier 2018, celui-ci a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2017 et sa conformité avec les principes de la Directive AIFM et OPCVM 5.

La mise en œuvre de la politique de rémunération SCOR Investment Partners fait annuellement l'objet d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par le RCCI de SCOR Investment Partners.

A compter 2017, nonobstant la réalisation totale ou partielle des conditions de performance, l'acquisition définitive de tout ou partie des actions est subordonnée, à une condition de présence ainsi que, en tout état de cause, d'une part au respect absolu des principes déontologiques du Groupe tels que décrits dans le code de conduite du Groupe SCOR et du Code de déontologie de SCOR IP et d'autre part, pour les options, à la satisfaction d'une obligation de formation en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Nombre total de salariés au 29 décembre 2017 (*)	67,5
Rémunération fixe 2017 (*)	6 654 385 EUR
Rémunération variable versée en 2017 (*)	4 470 514 EUR
dont rémunération variable différée	3 338 433 EUR
dont rémunération variable non différée	1 132 081 EUR
Rémunération totale versée en 2017 (*)	11 124 899 EUR

(\*) y compris les personnes mises à disposition par le Groupe

La totalité du personnel de SCOR IP est qualifiée de « personnes identifiées ».

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

---



Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28  
www.deloitte.fr

## SCOR CONVERTIBLE EUROPE

Fonds Commun de Placement

5, avenue Kléber  
75016 Paris

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 décembre 2017

---

Aux porteurs de parts du FCP SCOR CONVERTIBLE EUROPE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SCOR CONVERTIBLE EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France  
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles  
572 028 041 RCS Nanterre  
NVA - FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas



SCOR CONVERTIBLE EUROPE

pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

Jean-Pierre VERCAMER



## BILAN ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>186 103 482,71</b>	<b>196 168 837,35</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>5 892 969,28</b>	<b>7 251 011,03</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	5 892 969,28	7 251 011,03
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>179 932 253,43</b>	<b>188 791 726,32</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	178 391 730,93	188 791 726,32
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	1 540 522,50	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	278 260,00	126 100,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>64 429 915,50</b>	<b>76 558 016,63</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>63 945 672,94</b>	<b>75 782 687,37</b>
<b>Autres</b>	<b>484 242,56</b>	<b>775 329,26</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 052 290,81</b>	<b>15 891 360,28</b>
<b>Liquidités</b>	<b>9 052 290,81</b>	<b>15 891 360,28</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>259 585 689,02</b>	<b>288 618 214,26</b>

## BILAN PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>193 488 584,83</b>	<b>209 336 212,00</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-161 780,68	1 188 872,69
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>187 493,43</b>	<b>650 492,05</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>193 514 297,58</b>	<b>211 175 576,74</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>160 282,00</b>	<b>126 100,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>160 282,00</b>	<b>126 100,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	160 282,00	126 100,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>64 267 087,20</b>	<b>77 224 120,38</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>64 024 900,06</b>	<b>76 063 031,31</b>
<b>Autres</b>	<b>242 187,14</b>	<b>1 161 089,07</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 644 022,24</b>	<b>92 417,14</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>1 644 022,24</b>	<b>92 417,14</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>259 585 689,02</b>	<b>288 618 214,26</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS BILAN

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Actions		
ES 50 Idx	5 484 010,00	0,00
Total Actions	5 484 010,00	0,00
Total Contrats futures	5 484 010,00	0,00
Options		
Actions		
ISE0/0118/PUT /3,400	2 172 805,60	
ISE0/0118/PUT /3,525	6 150 711,23	0,00
Total Actions	8 323 516,83	0,00
Total Options	8 323 516,83	0,00
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>13 807 526,83</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Actions		
Euro Stoxx Bks P Idx	0,00	1 522 300,00
DJ STOXX 600 Oil Gas	0,00	1 040 325,00
ES 50 Idx	0,00	5 374 280,00
Total Actions	0,00	7 936 905,00
Total Contrats futures	0,00	7 936 905,00
Engagements de gré a gré		
Autres engagements		
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>7 936 905,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	52 021,60	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 353 818,55	1 714 781,38
Produits sur titres de créances	0,00	10,59
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 405 840,15</b>	<b>1 714 791,97</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	136,16	0,00
Charges sur dettes financières	197 432,85	108 161,26
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>197 569,01</b>	<b>108 161,26</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 208 271,14</b>	<b>1 606 630,71</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 008 339,96	976 458,30
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>199 931,18</b>	<b>630 172,41</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-12 437,75	20 319,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>187 493,43</b>	<b>650 492,05</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

### Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé au règlement ANC 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectifs à capital variable.

La devise de comptabilité est l'euro.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Règles d'évaluation des actifs

- **Actions :**  
Les actions sont valorisées sur la base des cours de clôture.
- **Obligations :**  
Les obligations sont valorisées sur la base des cours de clôture.  
Les intérêts courus sont évalués en J+X, X représentant le délai de règlement/livraison de la place sur laquelle a été traité l'instrument financier.
- **Titres de créances négociables :**  
Les bons du trésor sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès de teneurs de marché.  
Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières, etc.) sont évalués sur la base du cours de clôture.  
En l'absence de prix de marché incontestables, ils sont valorisés à partir d'une courbe de taux par application d'un taux de référence éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.
- **OPCVM :**  
Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative publiée.
- **Acquisitions et cessions temporaires de titres :**  
Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts à recevoir.  
Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus.  
Les garanties financières reçues dans le cadre des opérations de prêts de titres font l'objet d'une évaluation à chaque calcul de valeur liquidative et les actifs affichant une haute volatilité de prix peuvent faire l'objet d'une décote.
- **Marchés à terme ferme et conditionnel :**  
Les contrats sur les marchés à terme fermes et conditionnels organisés sont valorisés sur la base du cours de compensation.

▪ Opérations de gré à gré :

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours Bloomberg à 17h30, en tenant compte du report/déport. Le report / déport est calculé en fonction du cours du terme du jour de l'établissement de la valeur liquidative.

*Règles d'évaluation des engagements hors bilan*

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

*Méthodes de comptabilisation*

La comptabilité est effectuée en frais exclus.

La comptabilisation des revenus est effectuée selon la méthode des intérêts courus.

Le PRMP (Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (« First In – First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

*Frais de fonctionnement et de gestion fixes*

Une dotation est calculée à chaque calcul de valeur liquidative sur la base 0,50% TTC de l'actif net hors OPCVM du Groupe. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

*Commission de surperformance*

Néant.

*Rétrocessions de frais de gestion*

Néant.

*Affectation des sommes distribuables*

Résultats nets : Capitalisation.

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Le résultat net au 29 décembre 2017 est capitalisé.

Les plus-values nettes réalisées au 29 décembre 2017 sont capitalisées.

*Autres informations*

*Changements comptables soumis à l'information des porteurs*

Néant.

*Changements d'estimation et de modalités d'application*

Néant.

*Corrections d'erreurs ou omissions*

Néant.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>211 175 576,74</b>	<b>219 087 747,03</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	38 936 115,55	9 306 150,84
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-56 141 007,68	-15 983 004,76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 288 479,25	3 157 218,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 515 450,60	-5 571 263,81
Plus-values réalisées sur contrats financiers	4 205 062,66	9 305 819,46
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-11 298 506,30	-7 351 184,31
Frais de transaction	-73 087,55	-24 745,57
Différences de change	260 719,90	115 704,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-748 340,38	-1 177 332,36
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	5 176 736,68	5 925 077,06
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	5 925 077,06	7 102 409,42
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	224 804,81	-319 705,74
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	70 560,87	-154 243,94
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-154 243,94	165 461,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	199 931,18	630 172,41
Acompte(s) versé(s) au titre de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au titre de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>193 514 297,58</b>	<b>211 175 576,74</b>

(\*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)



## VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Obligations convertibles	178 391 730,93	92,97
	Total Obligations et valeurs assimilées	178 391 730,93	92,97
	Titres de créances	1 540 522,50	0,01
	Total Titres de créances	1 540 522,50	0,01
<b>Total Actif</b>		<b>179 932 253,43</b>	<b>92,98</b>
<b>Passif</b>			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>Total Passif</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors-bilan</b>			
	Opérations de couverture	13 807 526,83	7,13
	Total Opérations de couverture	13 807 526,83	7,13
	Autres opérations		
	Total Autres opérations		
<b>Total Hors-bilan</b>		<b>13 807 526,83</b>	<b>7,13</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	174 178 115,14	90,01			4 213 615,79	2,18		
Titres de créances	1 540 522,50	0,80						
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							9 052 290,81	4,68
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 644 022,24	0,85
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	1 828 230,08	0,94	14 818 908,15	7,66	52 247 636,81	27,00	71 907 716,46	37,16	37 589 239,43	19,42
Titres de créances							1 540 522,50	0,80		
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	9 052 290,81	4,68								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 644 021,77	0,85								
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

## VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
	USD	USD	CHF	CHF	GBP	GBP		
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	34 497 065,60	17,83			10 702 703,96	5,53	2 732 443,79	1,41
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	22 112 439,63	11,43	41 837 189,34	21,62				
Comptes financiers			25 320,59	0,01	7 085 005,31	3,66		
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	27 305,70	0,01	51 702,54	0,03				
Comptes financiers	1 034 450,69	0,53					609 571,55	0,32
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## CREANCES ET DETTES VENTILATION PAR NATURE

---

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
	Opérations à terme Hedgé	63 945 672,94
	Coupons et dividendes	22 265,16
	Autres créances	17 871,24
	Deposit	444 106,16
<b>Total des créances</b>		<b>64 429 915,50</b>
	Opérations à terme Hedgé	64 024 900,06
	Charges externes prov	242 187,14
<b>Total des dettes</b>		<b>64 267 087,20</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>162 828,30</b>

---

## COMPLEMENTS D'INFORMATION

### Capitaux propres – Nombre de titres émis ou rachetés

Part C EUR	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	31 383	38 936 115,55
Parts rachetées durant l'exercice	-38 498	-47 892 527,68
Solde net des souscriptions / rachats	-7 115	-8 956 412,13

Part C CHF Hedged	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0	0,00
Solde net des souscriptions / rachats	0	0,00

Part C USD Hedged	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0	0
Parts rachetées durant l'exercice	-8 000	-8 248 480,00
Solde net des souscriptions / rachats	-8 000	-8 248 480,00

### Capitaux propres – Commissions de souscription et/ou rachat

Part C EUR	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Part C CHF Hedged	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Part C USD Hedged	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Part C EUR	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	668 069,69
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Part C CHF Hedged	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	215 419,38
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Part C USD Hedged	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	124 850,89
Commission de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Engagement reçus/donnés – Garanties reçues de l'OPC

Néant.

Engagement reçus/donnés – Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une acquisition et cession temporaire

	29/12/2017
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

Valeur boursière des titres constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

Néant.



## TABLEAU D’AFFECTATION DU RESULTAT

---

### Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaires
Total acomptes	-	-	-	-	-	-

---

### Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Code Part	Libellé part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes	-	-	-	-	-

---

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (\*)

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	187 493,43	650 492,05
<b>Total</b>	<b>187 493,43</b>	<b>650 492,05</b>

Part C EUR	29/12/2017	30/12/2016
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	122 713,22	420 856,86
<b>Total</b>	<b>122 713,22</b>	<b>420 856,86</b>

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C CHF Hedged	29/12/2017	30/12/2016
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	42 380,37	135 444,51
<b>Total</b>	<b>42 380,37</b>	<b>135 444,51</b>

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C USD Hedged	29/12/2017	30/12/2016
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 399,84	94 190,68
<b>Total</b>	<b>22 399,84</b>	<b>94 190,68</b>
<b>Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombres d'actions ou de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

(\*) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPCVM

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (\*)

	29/12/2017	30/12/2016
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-161 780,69	1 188 872,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-161 780,69</b>	<b>1 188 872,69</b>

Part C EUR	29/12/2017	30/12/2016
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 171 711,24	-506 422,41
<b>Total</b>	<b>4 171 711,24</b>	<b>-506 422,41</b>

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C CHF Hedged	29/12/2017	30/12/2016
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 634 844,62	-68 125,91
<b>Total</b>	<b>-2 634 844,62</b>	<b>-68 125,91</b>

Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombres d'actions ou de parts

Distribution unitaire

Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat

Part C USD Hedged	29/12/2017	30/12/2016
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 698 647,31	1 763 421,01
<b>Total</b>	<b>-1 698 647,31</b>	<b>1 763 421,01</b>
<b>Informations relatives aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombres d'actions ou de parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		

(\*) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPCVM

## TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Part C EUR	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
<b>Actif net</b>					
En EUR	72 793 043,99	104 089 848,69	137 512 580,22	135 107 863,47	130 163 995,19
<b>Nombre de titres</b>					
Part C EUR	66 108	90 186	110 863	109 948	102 833
<b>Valeur liquidative</b>					
Part C EUR	1 101,12	1 154,16	1 240,38	1 228,83	1 265,78
<b>Affectation du résultat</b>					
Capitalisation unitaire sur résultat	17,26	16,41	6,98	3,82	1,19
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	47,56	8,00	25,58	-4,60	40,56
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(\*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Part C CHF Hedged	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
<b>Actif net</b>					
En CHF	1 006 176,87	6 104 158,38	48 037 944,50	47 292 814,37	48 465 619,49
<b>Nombre de titres</b>					
Part C CHF Hedged	1 000	5 800	43 050	43 050	43 050
<b>Valeur liquidative</b>					
Part C CHF Hedged	1 006,17	1 052,44	1 115,86	1 098,55	1 125,79
<b>Affectation du résultat</b>					
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,16	12,23	6,01	3,14	0,98
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,19	43,21	-11,56	-1,58	-61,20
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(\*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

Part C USD Hedged	06/06/2014 (**)	31/12/2014	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017
<b>Actif net</b>					
En USD	12 000 021,31	17 068 039,53	40 633 306,68	33 752 789,46	26 338 529,96
<b>Nombre de titres</b>					
Part C USD Hedged	12 000	17 000	37 782	31 330	23 330
<b>Valeur liquidative</b>					
Part C USD Hedged	1 000,00	1 004,00	1 075,46	1 077,33	1 128,95
<b>Affectation du résultat</b>					
Capitalisation unitaire sur résultat		4,86	5,60	3,00	0,96
Distribution unitaire sur résultat		-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		79,13	116,65	56,28	-72,80
Distribution unitaire sur +/- values nettes		-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)		-	-	-	-

(\*) Le crédit d'impôt ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

(\*\*) Date de création de l'OPC.

## INVENTAIRE DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Deutsche Post AG Reg	EUR	100 115	3 979 571,25	2,06
Wirecard AG	EUR	6 625	616 588,75	0,32
Aumann AG	EUR	2 700	172 584,00	0,09
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>4 768 744,00</b>	<b>2,47</b>
Orpea SA	EUR	7 476	734 890,80	0,38
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>734 890,80</b>	<b>0,38</b>
Amplifon SpA Post Frazionamento	EUR	30 322	389 334,48	0,20
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>389 334,48</b>	<b>0,20</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché regl.</b>			<b>5 892 969,28</b>	<b>3,05</b>
<b>TOTAL Actions &amp; Valeurs assimilées</b>			<b>5 892 969,28</b>	<b>3,05</b>
BUWOG AG 0% Conv Reg S Sen 16/09.09.21	EUR	2 100 000	2 404 920,00	1,25
Immofinanz AG 2% Conv Reg S Ser IIAA 17/24.01.24	EUR	1 500 000	1 747 213,04	0,90
AMS AG 0.875% Conv Sen Reg S 17/28.09.22	USD	1 400 000	1 378 329,01	0,71
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>5 530 462,05</b>	<b>2,86</b>
Sargerpar SA 0.375% Conv Gr Bxl Lambert Reg S 13/09.10.18	EUR	2 200 000	2 429 027,84	1,26
Ablynx NV 3.25% Conv Reg S 15/27.05.20	EUR	200 000	328 023,36	0,17
NV Bekaert SA 0% Conv Reg S Ser BEKB 16/09.06.21	EUR	1 300 000	1 321 216,00	0,68
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>4 078 267,20</b>	<b>2,11</b>
Fresenius SE & Co KGaA 0% Conv Reg S 14/24.09.19	EUR	2 600 000	3 495 739,00	1,81
Deutsche Wohnen SE 0.6% Conv Sen Reg S 17/05.01.26	EUR	1 300 000	1 345 072,16	0,70
LEG Immobilien AG 0.5% Conv Sen 14/01.07.21	EUR	1 200 000	2 150 289,10	1,11
RAG-Stiftung 0% Conv 14/31.12.18	EUR	4 100 000	4 232 327,50	2,19
Fresenius Medical Care AG & Co KGaA 1.125% Sen 14/31.01.20	EUR	1 700 000	2 178 131,84	1,13
RAG-Stiftung 0% EMTN Conv Evonik Indust AG Reg S 15/18.02.21	EUR	2 500 000	2 767 062,50	1,43
Haniel Fin Deutschland GmbH 0% Conv Ceconomy AG 15/12.05.20	EUR	2 800 000	3 002 160,00	1,55
Rocket Internet SE 3% Conv Reg S Ser RKET 15/22.07.22	EUR	2 200 000	2 316 371,39	1,20
MTU Aero Engines AG 0.125% Conv Reg S Sen 16/17.05.23	EUR	2 700 000	3 659 812,46	1,89
Fresenius SE & Co KGaA 0% Conv 17/31.01.24	EUR	1 700 000	1 717 994,50	0,89
Deutsche Wohnen SE 0.325% Conv Sen Reg S 17/26.07.24	EUR	2 300 000	2 438 157,69	1,26
RAG-Stiftung 0% Conv Evonilnd Re Sen Reg S 17/16.03.23	EUR	600 000	648 963,00	0,34
Bayer AG 0.05% Conv Covestro Ser 1COV Sen Reg S 17/15.06.20	EUR	5 300 000	6 434 057,34	3,31
Symrise AG 0.2375% Conv Sen Ser SY1G Reg S 17/20.06.24	EUR	1 700 000	1 917 603,14	0,99
TAG Immobilien AG 0.625% Conv Sen Reg S 17/01.09.22	EUR	800 000	839 004,71	0,43
Deutsche Post AG 0.05% Conv Sen Reg S 17/30.06.25	EUR	2 000 000	2 114 317,53	1,09
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>41 257 063,86</b>	<b>21,32</b>
NH Hotel Group SA 4% Conv Reg S Sen 13/08.11.18	EUR	900 000	1 164 903,26	0,60
Intl Consolidated Air Gr SA 0.25% Conv Reg S Sen 15/17.11.20	EUR	2 600 000	2 553 991,92	1,32
Intl Consolidated Air Gr SA 0.625% Conv Reg S 15/17.11.22	EUR	2 200 000	2 157 829,22	1,12
Telefonica Particip SA 0% Conv Reg S Sub Ser TEF 16/09.03.21	EUR	1 000 000	991 770,00	0,51
Indra Sistemas SA 1.25% Reg S Conv 16/07.10.23	EUR	1 400 000	1 509 734,77	0,78
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>8 378 229,17</b>	<b>4,33</b>
Solidium Oy 0% Conv Sampo Plc A Reg S Sen 14/04.09.18	EUR	1 700 000	1 755 649,50	0,90
Outokumpu Oyj 3.25% Conv Reg S Ser OUT1 15/26.02.20	EUR	1 100 000	1 347 088,58	0,70
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>3 102 738,08</b>	<b>1,60</b>
Crédit Agricole SA 0% Conv Reg S Sen Eurazeo SA16/03.10.19	EUR	24 323	2 002 999,05	1,04
Archer Obligations SA 0% Conv Kering Ser KER Sen 17/31.03.23	EUR	2 300 000	2 515 153,50	1,30
Maisons du monde 0.125% Conv Sen Reg S 17/06.12.23	EUR	17 425	916 720,54	0,47
Nexans SA 2.5% EMTN Sen Conv 12/01.01.19	EUR	9 680	749 870,88	0,39



Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Rallye SA 1% EMTN Conv Casino Guich Reg S 13/02.10.20	EUR	13 066	1 379 162,03	0,71
Fonciere des Regions 0.875% Conv 13/01.04.19	EUR	18 000	1 892 808,00	0,98
Suez SA 0% Conv Ser SEV 14/27.02.20	EUR	80 000	1 531 640,00	0,79
Unibail-Rodamco SE 0% Conv Ornane 14/01.07.21	EUR	5 817	1 758 540,18	0,91
BIM SAS 2.5% Conv Reg S Elior SA 15/13.11.20	EUR	28 858	707 295,15	0,37
Total SA 0.5% Conv Ser FP 15/02.12.22	USD	4 800 000	4 155 118,41	2,12
SAFRAN SA 0% Conv Reg S Ser SAF 16/31.12.20	EUR	36 420	3 714 166,23	1,92
LVMH Moët Hennessy L Vuit SE 0% Conv Sen 16/16.02.21	USD	14 150	3 619 610,54	1,87
Wendel SE 0% Conv Cie de Saint-Gobain SA Reg S 16/31.07.19	EUR	52 800	2 927 812,80	1,51
Nexity 0.125% Conv Reg S Sen 16/01.01.23	EUR	17 569	1 233 914,79	0,64
Valeo SA 0% Conv EMTN Reg S Ser FRT 16/16.06.21	USD	3 000 000	2 804 201,72	1,45
Remy Cointreau SA 0.125% Conv Sen 16/07.09.26	EUR	14 000	1 880 494,00	0,97
UBISOFT Entertainment SA 0% Conv Reg S Sen 16/27.09.21	EUR	44 682	3 383 522,11	1,75
SEB SA 0% Conv Sen 16/17.11.21	EUR	975	195 284,21	0,10
Michelin SA 0% Conv Sen 17/10.01.22	USD	2 000 000	1 779 103,86	0,92
Vinci SA 0.375% Conv Reg S Ser DGFP 17/16.02.22	USD	3 200 000	2 995 458,21	1,55
Carrefour SA 0% Conv 17/14.06.23	USD	1 200 000	918 923,96	0,47
Orange SA 0.375% Conv BTGroup Sen Reg S 17/27.06.21	GBP	600 000	671 961,65	0,35
Vallourec Usines Tubes 4.125% Conv Sen Reg S 17/04.10.22	EUR	153 140	1 143 113,53	0,59
Elis SA 0% Conv Ser Elis Sen Reg S 17/06.10.23	EUR	46 624	1 580 087,36	0,82
Genfit 3.5% Conv Ser GNTF Sen Reg S 17/16.10.22	EUR	3 500	104 744,50	0,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>46 561 707,21</b>	<b>24,04</b>
TechnipFMC Plc 0.875% Conv Reg S 16/25.01.21	EUR	2 000 000	2 406 940,56	1,24
Inmarsat Plc 3.875% Conv Ser ISAT 16/09.09.23	USD	3 400 000	3 028 394,11	1,57
J Sainsbury Plc 1.25% Conv Reg S Ser SBRY 14/21.11.19	GBP	1 700 000	1 934 408,52	1,00
Vodafone Group Plc 0% Conv EMTN Reg S Ser VOD 15/26.11.20	GBP	1 800 000	2 009 731,32	1,04
BP Capital Markets Plc 1% Conv Reg S Sen BP Plc 16/28.04.23	GBP	1 700 000	2 363 788,71	1,22
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>11 743 263,22</b>	<b>6,07</b>
Magyar Nemzeti Vagyon Zrt 3.375% Conv Chemi Wks 13/02.04.19	EUR	3 900 000	4 640 244,00	2,40
<b>TOTAL HONGRIE</b>			<b>4 640 244,00</b>	<b>2,40</b>
Prysmian SpA 0% Conv Reg S Ser PRYI 17/17.01.22	EUR	2 500 000	2 681 500,00	1,39
Prysmian SpA 1.25% Conv Reg S Sen 13/08.03.18	EUR	1 500 000	1 828 230,08	0,94
Telecom Italia SpA 1.125% Conv Sen 15/26.03.22	EUR	7 500 000	7 545 199,93	3,90
Snam SpA 0% Conv 17/20.03.22	EUR	500 000	518 677,50	0,27
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>12 573 607,51</b>	<b>6,50</b>
Balfour Beatty Finance 2 Ltd 1.875% Conv Ser BBY 13/03.12.18	GBP	700 000	788 351,78	0,41
Intu (JE) Ltd 2.5% Conv Reg S Sen 12/04.10.18	GBP	800 000	909 684,21	0,47
Intu (Jersey) 2 Ltd 2.875% Conv IntuProp Sen 16/01.11.22	GBP	600 000	682 991,53	0,35
Sirius Minerals Finance LTd 8.5% Conv Reg S Sen 16/28.11.23	USD	200 000	208 886,30	0,11
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>2 589 913,82</b>	<b>1,34</b>
Siem Industries Inc 2.25% Conv Subsea 7 16/02.06.21	EUR	300 000	447 966,78	0,23
<b>TOTAL CAYMAN (ILES)</b>			<b>447 966,78</b>	<b>0,23</b>
Aperam SA 0.625% Conv Sen 14/08.07.21	USD	1 200 000	1 303 567,78	0,67
Grand City Properties SA VAR Conv Reg S Ser F 16/02.03.22	EUR	2 400 000	2 434 511,93	1,26
Citigroup GI Mks Fund Lux SCA 0.5% Conv Ser TKA 16/04.08.23	EUR	1 400 000	1 604 952,22	0,83
Corestate Capital Holding SA 1.375% Conv Sen 17/28.11.22	EUR	200 000	207 029,48	0,11
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>5 550 061,41</b>	<b>2,87</b>
Airbus SE 0% Conv DassAvia EMTN Reg S Sen 16/14.06.21	EUR	4 800 000	5 451 576,00	2,82
Amorim Energia BV 3.375% Conv GalpEner B Reg S 13/03.06.18	EUR	1 900 000	1 986 429,70	1,03
ACS Actividades Finance BV 2.625% Conv Iberdrola 13/22.10.18	EUR	1 300 000	1 552 534,36	0,80
Qiagen NV 0.375% Conv Reg S Ser QGEN 14/19.03.19	USD	2 600 000	2 514 961,00	1,30
Qiagen NV 0.875% Conv Reg S Sen 14/19.03.21	USD	1 200 000	1 223 289,19	0,63
Airbus SE 0% Conv EMTN Reg S Ser AIR 15/01.07.22	EUR	1 900 000	2 147 256,50	1,11
Siemens Financieringsmaatsc NV 1.65% Cum Wts 15/16.08.19	USD	250 000	249 248,01	0,13

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Iberdrola Intl BV 0% Conv Reg S Iberdrola SA 15/11.11.22	EUR	2 000 000	2 018 500,00	1,04
STMicroelectronics NV 0% Conv Ser A Sen Reg S 17/03.07.22	USD	3 800 000	3 901 258,43	2,02
STMicroelectronics NV 0.25% Conv Ser B Sen Reg S 17/03.07.24	USD	3 800 000	3 900 657,12	2,02
Qiagen NV 0.5% Conv Sen Reg S 17/13.09.23	USD	400 000	338 398,53	0,17
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>25 284 108,84</b>	<b>13,07</b>
Telenor Ea Hg II AS 0.25% Conv Vimpel EMTN Reg S 16/20.09.19	USD	200 000	177 659,42	0,09
Marine Harvest ASA 0.125% Conv Reg S Sen 15/05.11.20	EUR	2 100 000	2 402 208,33	1,24
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>2 579 867,75</b>	<b>1,33</b>
Industrivaerden AB 0% Conv ICA Gruppen AB 14/15.05.19	SEK	25 000 000	2 732 443,79	1,41
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>2 732 443,79</b>	<b>1,41</b>
Natl Grid North America Inc 0.9% Conv EMTN Reg S 15/02.11.20	GBP	1 200 000	1 341 786,24	0,69
<b>TOTAL ETATS-UNIS D'AMERI.</b>			<b>1 341 786,24</b>	<b>0,69</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>178 391 730,93</b>	<b>92,17</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>			<b>178 391 730,93</b>	<b>92,17</b>
ENI SpA 0% EMTN Sen Conv 16/13.04.22	EUR	1 500 000	1 540 522,50	0,80
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 540 522,50</b>	<b>0,80</b>
<b>TOTAL Autres titres de créances</b>			<b>1 540 522,50</b>	<b>0,80</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>1 540 522,50</b>	<b>0,80</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE</b>			<b>185 825 222,71</b>	<b>96,02</b>

Note : Les positions sur contrats financiers sont reprises dans le tableau de hors bilan.